

Ordre du jour
Agenda 13.1

(2e étude)
(2nd study)

RÈGLEMENT
BY-LAW 6864

Règlement modifiant le règlement intitulé "Autorisations d'utilisation de terrains, de construction et d'occupation de bâtiments à des fins spécifiques" (2713, 2743, 2890, 3191, 3349, 3656, 4919, 4942, 4948, 4958, 4977, 4994, 5009, 5034, 5050, 5065, 5089, 5109, 5132, 5144, 5153, 5162, 5166, 5177, 5181, 5190, 5209, 5221, 5240, 5246, 5273, 5311, 5327, 5338, 5355, 5366, 5375, 5394, 5413, 5422, 5435, 5454, 5472, 5496, 5513, 5540, 5552, 5585, 5602, 5624, 5652, 5672, 5682, 5693, 5707, 5742, 5774, 5808, 5819, 5830, 5863, 5877, 5899, 5908, 5930, 5961, 5978, 6012, 6030, 6063, 6091, 6107, 6131, 6150, 6178, 6202, 6218, 6252, 6271, 6285, 6294, 6329, 6364, 6398, 6427, 6452, 6474, 6524, 6571, 6596, 6661, 6694, 6713, 6738 et 6794).

A la séance du Conseil de la Ville de Montréal, tenue le 16 décembre 1985, (2e étude)

le Conseil décrète:

1.- L'article 5 du règlement intitulé "Autorisations d'utilisation de terrains, de construction et d'occupation de bâtiments à des fins spécifiques" (2713, modifié), est modifié

A. par l'adjonction des paragraphes suivants:

By-law amending the by-law entitled "Authorizations providing for the use of parcels of land, the erection and the occupancy of buildings for specific purposes" (2713, 2743, 2890, 3191, 3349, 3656, 4919, 4942, 4948, 4958, 4977, 4994, 5009, 5034, 5050, 5065, 5089, 5109, 5132, 5144, 5153, 5162, 5166, 5177, 5181, 5190, 5209, 5221, 5240, 5246, 5273, 5311, 5327, 5338, 5355, 5366, 5375, 5394, 5413, 5422, 5435, 5454, 5472, 5496, 5513, 5540, 5552, 5585, 5602, 5624, 5652, 5672, 5682, 5693, 5707, 5742, 5774, 5808, 5819, 5830, 5863, 5877, 5899, 5908, 5930, 5961, 5978, 6012, 6030, 6063, 6091, 6107, 6131, 6150, 6178, 6202, 6218, 6252, 6271, 6285, 6294, 6329, 6364, 6398, 6427, 6452, 6474, 6524, 6571, 6596, 6661, 6694, 6713, 6738 and 6794).

At the meeting of the Conseil de la Ville de Montréal held on December 16, 1985, (2nd study)

the Conseil ordained:

1.- Article 5 of the by-law entitled "Authorizations providing for the use of parcels of land, the erection and the occupancy of buildings for specific purposes" (2713, as amended) is amended

A. by adding the following paragraphs:

-13.1/2-

"5.1147 au Centre Hospitalier J.-Henri Charbonneau d'agrandir et de rénover à ses fins, le bâtiment portant le numéro 3095, rue Sherbrooke est, selon les plans estampillés par le Service de l'urbanisme le 23 septembre 1985;".

"5.1147 Centre Hospitalier J.-Henri Charbonneau shall be permitted to extend and renovate, for its purposes, the building bearing No. 3095 Sherbrooke Street East, in accordance with the plans stamped by the Service de l'urbanisme on September 23, 1985;".

"5.1148 à la Maison L'Echelon Inc. de construire et d'occuper, aux fins d'une résidence pour personnes âgées, un bâtiment sur le terrain situé à l'angle sud-ouest du boulevard Pie IX et de la rue Dandurand, conformément aux plans numérotés de 1/13 à 7/13, préparés en date du 9 octobre 1985 par Jean-Jacques Bohémier, architecte, et estampillés le 18 octobre 1985 par le Service de l'urbanisme;".

"5.1148 la Maison L'Echelon Inc. shall be permitted to build and occupy, as a residence for elderly persons, a building on the lot at the south-west corner of Pie IX Boulevard and Dandurand Street, in accordance with the plans numbered 1/13 to 7/13, prepared on October 9, 1985 by Jean-Jacques Bohémier, architect, and stamped October 18, 1985 by the Service de l'urbanisme;".

"5.1149 à madame Lorenda Harris et monsieur Michel Pomilio d'occuper, à des fins de centre d'accueil, le bâtiment portant le numéro 5716, chemin de la Côte Saint-Antoine, à condition que le nombre de personnes accueillies ne dépasse jamais dix (10) à la fois et que le bâtiment ne soit pas agrandi;".

"5.1149 Mrs. Lorenda Harris and Mr. Michel Pomilio shall be permitted to occupy, as a welcoming center, the building bearing number 5716 Côte Saint-Antoine Road, on condition that the number of persons accepted never exceeds ten (10) at a time and provided the building is not extended;".

"5.1150 à la Maison des Fon-Fons Inc. d'occuper, aux fins d'un service de garde en garderie, pour au plus 60 enfants à la fois, le bâtiment portant les numéros 6261 à 6263, rue Beaubien Est;".

"5.1150 La Maison des Fon-Fons Inc. shall be permitted to occupy as a nursery child-keeping service, for a maximum of 60 children at a time, the building bearing Nos. 6261 to 6263 Beaubien Street East;".

.../3

-13.1/3-

"5.1151 à l'Hôpital Notre-Dame de construire et d'occuper, à ses fins, un agrandissement en tréfonds, dans la cour avant du complexe hospitalier situé au 1560 de la rue Sherbrooke est, selon les plans estampillés par le Service de l'urbanisme le 4 octobre 1985;".

"5.1152 à l'Hôpital Royal Victoria de modifier et d'ajouter une partie d'étage, au pavillon chirurgical, situé au numéro 687, avenue des Pins, et de l'occuper à des fins de bureaux, conformément aux plans estampillés par le Service de l'urbanisme le 18 octobre 1985;".

"5.1153 à la Résidence Montclair de construire et d'occuper, à ses fins, un solarium, dans le prolongement vers le sud de l'entrée principale du bâtiment portant le numéro 4413, avenue Montclair, conformément aux esquisses estampillées le 18 octobre 1985 par le Service de l'urbanisme;".

"5.1154 à la Corporation Marianopolis College de construire et d'occuper, aux fins d'un complexe sportif, un bâtiment adjacent au collège portant le numéro 3880, chemin de la Côte-des-Neiges, selon les plans préliminaires soumis et estampillés par le Service de l'urbanisme le 18 octobre 1985, à condition qu'il n'y ait pas d'appentis et que les seuls éléments de mécanique en toiture soient des événements de plomberie et des appareils servant à la ventilation des douches;".

"5.1151 Hôpital Notre-Dame shall be permitted to build and occupy, for its purposes, an underground extension in the front yard of the Hospital complex at 1560 Sherbrooke Street East, in accordance with the plans stamped by the Service de l'urbanisme October 4, 1985;".

"5.1152 Hôpital Royal Victoria shall be permitted to make alterations and add part of a storey to the surgery pavilion at 687 Pine Avenue and to occupy it as offices, in accordance with the plans stamped by the Service de l'urbanisme October 18, 1985;".

"5.1153 Résidence Montclair shall be permitted to build and occupy, for its purposes, a solarium in the south extension of the main entrance to the building bearing No. 4413 Montclair Avenue, in accordance with the sketches stamped October 18, 1985 by the Service de l'urbanisme;".

"5.1154 the Corporation Marianopolis College shall be permitted to build and occupy, as a sports complex, a building adjacent to the college bearing No. 3880 Côte-des-Neiges Road, in accordance with the preliminary plans submitted and stamped by the Service de l'urbanisme, October 18, 1985 on condition that there is no roof structure and that the only mechanical elements on the roof are plumbing vents and shower ventilation equipments".

.../4

-13.1/4-

"5.1155 au Commissaire des Terres du Nord-Ouest (Gouvernement du Canada) de réaménager et d'occuper, aux fins d'une maison d'accueil pour des patients de l'Hôpital Régional de Baffin (T.N.-O.), le bâtiment situé aux numéros 3755 et 3757, avenue Van Horne;".

B. par le remplacement des paragraphes 5.408 et 5.1092 par les paragraphes suivants:

"5.408 à la corporation Garderie Le Joyeux Carrousel Inc. de modifier, d'agrandir et d'occuper, aux fins d'une garderie de jour, le bâtiment portant le numéro 6715, rue Beaulieu, conformément aux plans estampillés le 15 octobre 1985 par le Service de l'urbanisme, à condition que le nombre d'enfants admis dans cette garderie ne dépasse pas 60 à la fois;".

"5.1092 à la corporation Centre des Arts Contemporains du Québec à Montréal d'effectuer les rénovations intérieures au bâtiment portant le numéro 4247, rue Saint-Dominique, et de l'occuper aux fins d'un centre d'art, comportant un logement pour les artistes, des galeries d'exposition et des ateliers de sculpture, selon les plans 1/17 à 9/17 préparés par Bianchi et Voisard, architectes, estampillés par le Service de l'urbanisme le 4 octobre 1985.".

C. par le remplacement, au paragraphe 5.872, de l'expression "Accueil Jacquetel Inc." par l'expression "Centre d'accueil Arthur-Buies Inc.".

"5.1155 the Commissaire des Terres du Nord-Ouest (Government of Canada) shall be permitted to redevelop and occupy as a welcoming house for the patients of the Hôpital Régional de Baffin (T.N.-O.), the building at 3755 and 3757 Van Horne Avenue;".

B. by replacing paragraphs 5.408 and 5.1092 by the following paragraphs:

"5.408 the Corporation Garderie Le Joyeux Carrousel Inc. shall be permitted to alter, extend and occupy as a day nursery the building bearing No. 6715 Beaulieu Street in accordance with the plans stamped on October 15, 1985 by the Service de l'urbanisme, on condition that the number of children admitted to that nursery does not exceed 60 at a time;".

"5.1092 the Corporation Centre des Arts Contemporains du Québec à Montréal shall be permitted to make interior renovations to the building bearing number 4247 Saint-Dominique Street and to occupy it as an arts center, containing a dwelling for artists, exhibition halls and sculpture studios, in accordance with plans 1/17 to 9/17 prepared by Bianchi et Voisard, architects, stamped by the Service de l'urbanisme on October 4, 1985.".

C. by replacing, in paragraph 5.872 the words "Accueil Jacquetel Inc." by the words "Centre d'accueil Arthur-Buies Inc.".

-13.1/5-

D. par la suppression du paragraphe
5.339.

D. by crossing out paragraph 5.339.

Certificat en vertu de
l'article 67 de la Charte
que monsieur le Maire
est absent par maladie.

Maurice Demur
Greffier de la Ville

Président du Comité

~~électif~~

Yves Lamontagne Maurice Demur
Le Greffier de la Ville

Pour la Ville de Montréal

Montréal le, 20 DEC. 1985